



Arnaque dépannage électricité

Par **funkystella**, le **20/02/2012** à **22:46**

Bonjour,

J'ai contacté une société de dépannage en électricité, qui m'a annoncé un tarif de 105 € pour déplacement, recherche de panne et 1ère heure de main d'œuvre. Après avoir trouvé la panne les techniciens m'ont présenté un devis de plus de 400 € avec des tarifs majorés, recherche de panne 157 €, main d'œuvre 110 € et déplacement 120 €. (je précise que j'ai passé mon appel vers 20 h. Sur le coup j'ai précisé que ce n'était pas le tarif indiqué au tél.. Les techniciens m'ont dit que c'était une erreur et que je devais payer ce devis. J'ai donc signé et payé. Après leur départ, j'ai rappelé l'entreprise, qui m'a dit que la personne que j'ai eu au téléphone auparavant était partie et qu'elle avait oublié de préciser que les tarifs seraient majorés. Que puis-je faire en recours ? Puis-je faire opposition à mon chèque ?

Merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **21/02/2012** à **16:23**

Bonjour

Le devis aurait dû être établi avant le début des travaux.

Allez signaler le fait aux services de la répression des fraudes, mais je crains que vous ne puissiez ensuite obtenir un remboursement d'une partie de la facture.

Faire opposition au chèque serait préjudiciable pour vous.